



Accès à la valeur de rachat d'une police d'assurance vie

Guide du conseiller

L'assurance vie protège la famille ou l'entreprise de votre client.

Au décès de la personne assurée, le produit de l'assurance sera versé à sa famille, à ses amis, à son organisme de bienfaisance préféré ou à son entreprise. Dans le cas de l'assurance vie permanente, votre client peut accumuler un montant d'argent à l'intérieur de la police, montant qu'il pourra utiliser au cours de sa vie (c'est ce qu'on appelle la valeur de rachat¹). La valeur de rachat de la police d'assurance vie peut croître à l'abri de l'impôt, sous réserve des limites prévues par la loi.

À propos

Ce guide explique les façons les plus courantes pour vos clients d'accéder à la valeur de rachat accumulée au titre de leur police d'assurance vie permanente, qu'elle soit détenue par un particulier ou par une société; il décrit également les avantages et les risques des polices. Les renseignements fournis sont fondés sur la législation fiscale actuelle et ses interprétations relatives aux résidents canadiens. À notre connaissance, nous pouvons en assurer l'exactitude en date de mai 2022. Toute modification ultérieure apportée à la législation fiscale et à ses interprétations peut avoir une incidence sur ces renseignements. Ces renseignements sont de nature générale et ne visent pas à fournir un avis sur des questions fiscales ou juridiques. Pour des situations particulières, vous devriez consulter le conseiller juridique, comptable ou fiscal approprié.

Dans les exemples du présent guide relatifs aux polices détenues par une société fermée, il est présumé que le versement au décès et la valeur de rachat touchée par la société sont tous deux versés aux actionnaires. Les sociétés ont aussi le choix de conserver le versement et la valeur de rachat perçue.

Un propriétaire de police dispose de trois options pour accéder à la valeur de rachat de sa police² :

- 1 | Rachat partiel / retrait
- 2 | Avance sur police
- 3 | Prêt garanti (hypothèque mobilière au Québec)

À noter : Les clients peuvent également annuler leur police et en toucher la valeur de rachat, déduction faite des avances sur police, des frais d'intérêt sur l'avance et des frais de rachat impayés, le cas échéant.

Protection contre les créanciers

Lorsque les clients accèdent à la valeur de rachat de leur police durant leur vie, il se peut que ce montant ne soit pas à l'abri des créanciers, contrairement au versement au décès qui, lorsqu'il est sur le point d'être versé à un bénéficiaire désigné (autre que le propriétaire de police ou la succession du propriétaire de police), ne sera pas assujéti aux réclamations des créanciers du propriétaire de police, sauf dans des cas relativement rares (par exemple, un versement pourrait être « intercepté » pour couvrir les obligations insatisfaites de soutien du conjoint d'un propriétaire de police; ou un créancier pourrait contester avec succès la désignation d'un bénéficiaire de dernière minute par le propriétaire de police dans le but de déjouer les créanciers du propriétaire de police). La protection contre les créanciers d'un propriétaire de police dépend des décisions des tribunaux et des lois applicables. Elle peut faire l'objet de changements et varier d'une province ou d'un territoire à l'autre. Les clients doivent consulter leur avocat pour obtenir davantage de précisions sur la protection contre les créanciers qui pourrait s'appliquer à leur situation particulière.

¹ La valeur de rachat fait aussi référence aux valeurs du compte pour les polices d'assurance Vie universelle.

² Selon l'option choisie, l'accès à la valeur de rachat peut réduire à la fois la valeur de rachat et le versement au décès de la police, sans compter que cela peut aussi entraîner un revenu imposable.

Table des matières

Accès à la valeur de rachat – Coup d’œil sur les méthodes
et les considérations4

Exemples de polices d’assurance vie détenues par un particulier
et par une société :

1 | Rachats partiels / retraits7

2 | Avances sur police9
| Remboursement de l’avance

3 | Prêts garantis 11

Accès à la valeur de rachat de polices détenues par
une société – Autres éléments à prendre en considération..... 14

Conventions de retraite

Déductibilité des versements

Avantage imposable pour l’actionnaire

Accès à la valeur de rachat

Coup d'œil sur les méthodes et les considérations

Il peut arriver que des clients détenteurs d'une assurance vie permanente souhaitent accéder à la valeur de rachat de leur police pour réaliser une expansion commerciale, prendre leur retraite, faire des études ou voyager. La valeur de rachat peut croître à l'abri de l'impôt à l'intérieur d'une police d'assurance vie, sous réserve des limites prévues par la loi.

Voici les trois façons dont les propriétaires de police peuvent accéder à la valeur de rachat accumulée dans une police d'assurance vie :

- 1 | Rachat partiel / retrait
 - Garantie contractuelle, avec accès rapide
 - Incidence possible sur le versement d'assurance (prestation de décès) et la croissance future de la police
 - Toute valeur de rachat reçue en remplacement de la protection peut donner lieu à un revenu imposable pour le propriétaire de police
- 2 | Avance sur police
 - Garantie contractuelle, avec accès rapide
 - Le montant de l'avance qui est supérieur au coût de base rajusté (CBR) est imposable
 - Aucune incidence sur la protection d'assurance ou sur la croissance de la police
 - Tout solde de l'avance et frais d'intérêt impayés :
 - réduiront la valeur de rachat disponible au rachat
 - seront déduits du montant du versement d'assurance au décès
- 3 | Prêt garanti³
 - Ne constitue pas une option contractuelle aux termes de la police
 - Sous réserve de la tarification et des exigences du tiers prêteur
 - Option envisageable seulement par les propriétaires de police avertis ayant un seuil de tolérance au risque élevé
 - Le propriétaire de police peut maximiser le montant de l'avance qu'il reçoit au moyen d'un prêt garanti. Prêt reçu en franchise d'impôt par le propriétaire de police
 - Le propriétaire de police paie des intérêts au prêteur et pourrait devoir rembourser le prêt immédiatement si le prêteur l'exige
 - Aucune incidence sur la protection d'assurance ou la croissance de la police
 - Création possible d'un avantage imposable pour l'actionnaire résultant d'un prêt personnel contracté au moyen d'une police détenue par la société

³ Selon la loi en vigueur au Québec, une police est utilisée comme garantie pour un prêt au moyen d'une hypothèque mobilière. Il est important de comprendre que l'établissement d'une police d'assurance vie de la Canada Vie est tout à fait distinct du volet prêt de la présente stratégie. Un client ne devrait pas souscrire une assurance vie dans le seul but de pouvoir obtenir un prêt garanti auprès d'un établissement de crédit tiers. Un emprunt garanti n'est pas une option contractuelle aux termes de la police et il n'est pas garanti qu'une banque ou un autre prêteur accordera un prêt. Le prêt doit faire l'objet d'une négociation avec le prêteur et il est assujéti à ses exigences, notamment en matière de souscription financière. Compte tenu des risques accrus qu'elle présente, cette stratégie ne devrait être envisagée que par les investisseurs avertis ayant une forte tolérance au risque. Ces derniers doivent aussi disposer de fonds suffisants pour acquitter les intérêts exigibles et rembourser le prêt, en plus de régler les primes d'assurance vie. Il est possible que le propriétaire de police doive rembourser le prêt immédiatement si le prêteur l'exige.

Considérations relatives à l'accès	1 Rachat partiel (assurance vie avec participation) Retrait (assurance Vie universelle)	2 Avance sur police	3 Prêt garanti
Garantie par contrat (pas d'enquête de crédit)	✓ Oui	✓ Oui	✗ Sous réserve de l'approbation d'un tiers prêteur
Accès à la valeur de rachat	✓ Une valeur de rachat doit être disponible	✓ Le montant disponible dépend de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Valeur de rachat • Montant déjà emprunté et non remboursé par le propriétaire de police⁴ • Intérêts dus sur tout montant de l'avance non remboursée (emprunté antérieurement) 	✓ Une valeur de rachat doit être disponible pour servir de garantie à un prêt ✓ Le ou les propriétaires de police doivent répondre aux critères de souscription financière du prêteur
Imposition du montant touché	✓ Non imposable lorsque le coût de base rajusté (CBR) de la police est supérieur à sa valeur de rachat totale ✓ Un gain sur police imposable survient si le montant retiré d'une police excède le CBR proportionnel attribué au retrait (le CBR proportionnel est basé sur la valeur de rachat totale de la police par rapport au montant d'argent retiré de la police)	✓ Non imposable jusqu'à concurrence du CBR de la police ✓ Les avances sur police qui dépassent le CBR de la police sont imposables	✓ Non imposable
Maintien du plein contrôle sur la police	✓ Oui	✓ Oui	✗ Tout changement peut nécessiter le consentement du tiers prêteur étant donné que la police est cédée en garantie au prêteur

⁴ Lorsqu'une avance sur police est active, les clients ne sont pas autorisés à effectuer des paiements de primes au titre de l'Option de dépôt supplémentaire (ODS).

Considérations relatives à l'accès	1 Rachat partiel (assurance vie avec participation) Retrait (assurance Vie universelle)	2 Avance sur police	3 Prêt garanti
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Pour l'assurance vie avec participation : <ul style="list-style-type: none"> • Les retraits sont permanents et le remboursement n'est pas une option ✓ Pour l'assurance Vie universelle : <ul style="list-style-type: none"> • Le propriétaire de police peut remplacer la valeur du compte perçue, sous réserve des limites prévues par la loi 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le remboursement à l'assureur peut être fait en tout temps. <p>Le remboursement de l'avance du vivant de la personne assurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablit le versement d'assurance (prestation de décès) pour les bénéficiaires et la valeur de rachat au rachat <p>Il est recommandé de verser les intérêts sur l'avance sur une base annuelle pour maintenir la police en vigueur.</p> <p>Si l'avance n'est pas entièrement remboursée, nous en déduisons le solde, intérêts y compris, du versement ou de toute valeur de rachat versée. C'est ce que signifie « versement réduit » ou « réduction du versement » dans le cadre de ce guide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un remboursement peut être versé au prêteur. ✓ Le prêteur se réserve généralement le droit d'exiger le remboursement intégral du prêt en tout temps. <p>Du vivant de la personne assurée, le remboursement du prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétrocède la police à son propriétaire <p>Au décès, le versement d'assurance sert d'abord au remboursement du prêt garanti impayé, y compris les intérêts, et le versement restant prévu par l'assurance est perçu par le bénéficiaire de la police.</p>
Déductions fiscales	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les intérêts sur l'avance sur police peuvent être déductibles si <ul style="list-style-type: none"> • Le produit de l'avance est utilisé pour tirer un revenu d'une entreprise ou d'un bien; et s'il est par ailleurs déductible, l'assureur vérifie sur le formulaire T2210 (Formulaire TP-163.1-V pour le Québec) qu'il a été versé au cours de l'année et que le montant des intérêts n'a pas été ajouté au CBR de la police ✓ Au remboursement de l'avance, il est possible d'obtenir une déduction fiscale égale au moindre d'entre : <ul style="list-style-type: none"> • Le montant remboursé • Le montant inclus dans le revenu au moment où l'avance a été contractée, moins les remboursements déductibles des années précédentes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les intérêts sur un prêt bancaire peuvent être déductibles si le prêt est utilisé pour tirer un revenu d'une entreprise ou d'un bien. • La déduction pour assurance vie cédée en garantie d'un prêt peut s'appliquer lorsque certaines conditions sont satisfaites. Le montant déductible est celui des primes payées ou celui du coût net de l'assurance pure, selon le moins élevé des deux montants. Le montant déductible doit être raisonnable par rapport au prêt.
Crédit porté au compte de dividendes en capital⁵	<ul style="list-style-type: none"> ✗ En raison du versement au décès réduit, il est possible que le montant porté au crédit du compte de dividendes en capital soit moindre. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ En raison du versement au décès réduit, il est possible que le montant porté au crédit du compte de dividendes en capital soit moindre. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucune répercussion sur le crédit porté au compte de dividendes en capital.

⁵ Le crédit porté au compte de dividendes en capital (correspondant habituellement au versement au décès moins le coût de base rajusté) peut être utilisé par une société pour verser des dividendes en capital libres d'impôt aux actionnaires qui sont des résidents canadiens. Dans le cas d'une avance sur police, le crédit porté au compte de dividendes en capital est calculé d'après le versement au décès réduit du montant de l'avance sur police.

1 | Rachat partiel / retraits

Retirer la valeur de rachat

Le propriétaire peut retirer une partie ou la totalité de la valeur de rachat de la police, rajustée en fonction des avances, des intérêts sur l'avance ou des frais impayés, le cas échéant. Les retraits peuvent entraîner l'annulation permanente d'une partie ou de la totalité de la protection du client et entraîner la déclaration d'un revenu imposable.

Rachats partiels / retraits :

Les retraits en espèces d'une police peuvent être libres d'impôt, partiellement imposables ou entièrement imposables selon le CBR de la police. De façon générale, un gain imposable résulte du fait que les valeurs de rachat retirées d'une police dépassent le CBR calculé au prorata attribué au retrait partiel. Le CBR au prorata est fondé sur la valeur de rachat totale de la police par rapport au montant du retrait en espèces. Autrement dit, un retrait est exonéré d'impôt si le CBR de la police est supérieur à la valeur de rachat totale de la police ou, inversement, il est entièrement imposable si le CBR est nul.

Par exemple :

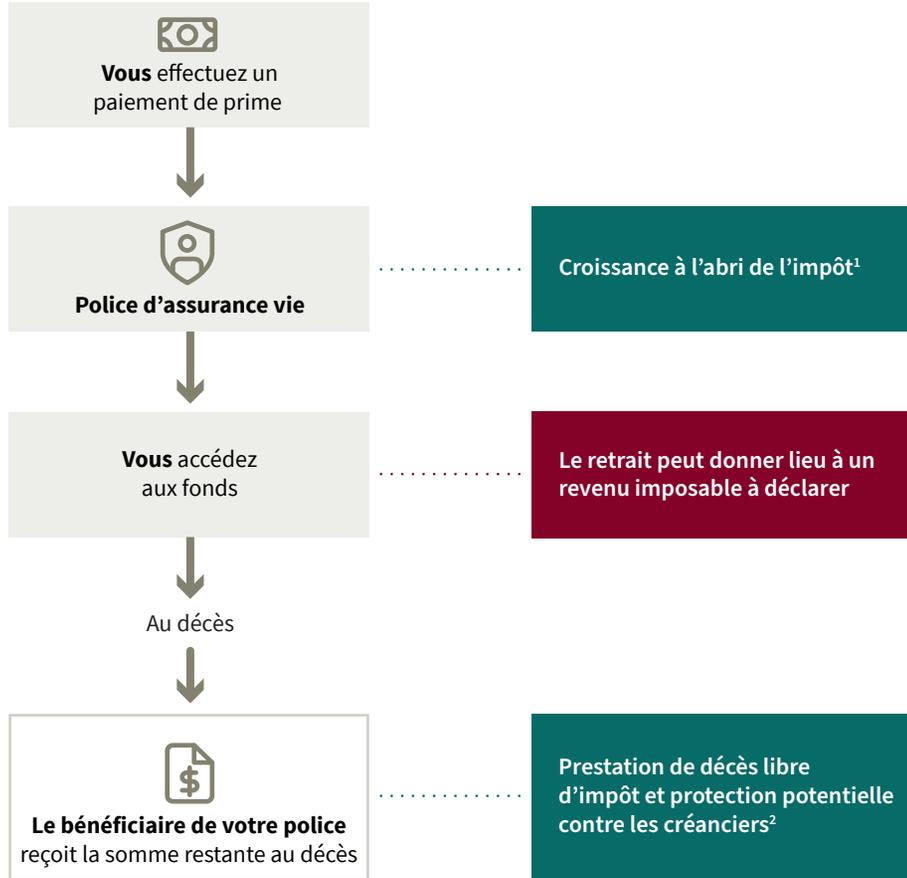
Un client retire 30 000 \$ de sa police. La police comporte une valeur de rachat nette de 100 000 \$ et son CBR est de 20 000 \$.

Description	Police avant la transaction	Retrait partiel de la valeur de rachat
Valeur de rachat touchée	100 000 \$	30 000 \$
Coût de base rajusté (calculé au prorata pour le rachat partiel)	20 000 \$	6 000 \$ (CBR réduit à 14 000 \$)
Montant imposable	80 000 \$	24 000 \$
Pourcentage imposable	80 %	80 %

Le pourcentage imposable sera plus ou moins élevé selon le coût de base rajusté au moment du retrait.



Police détenue par un particulier



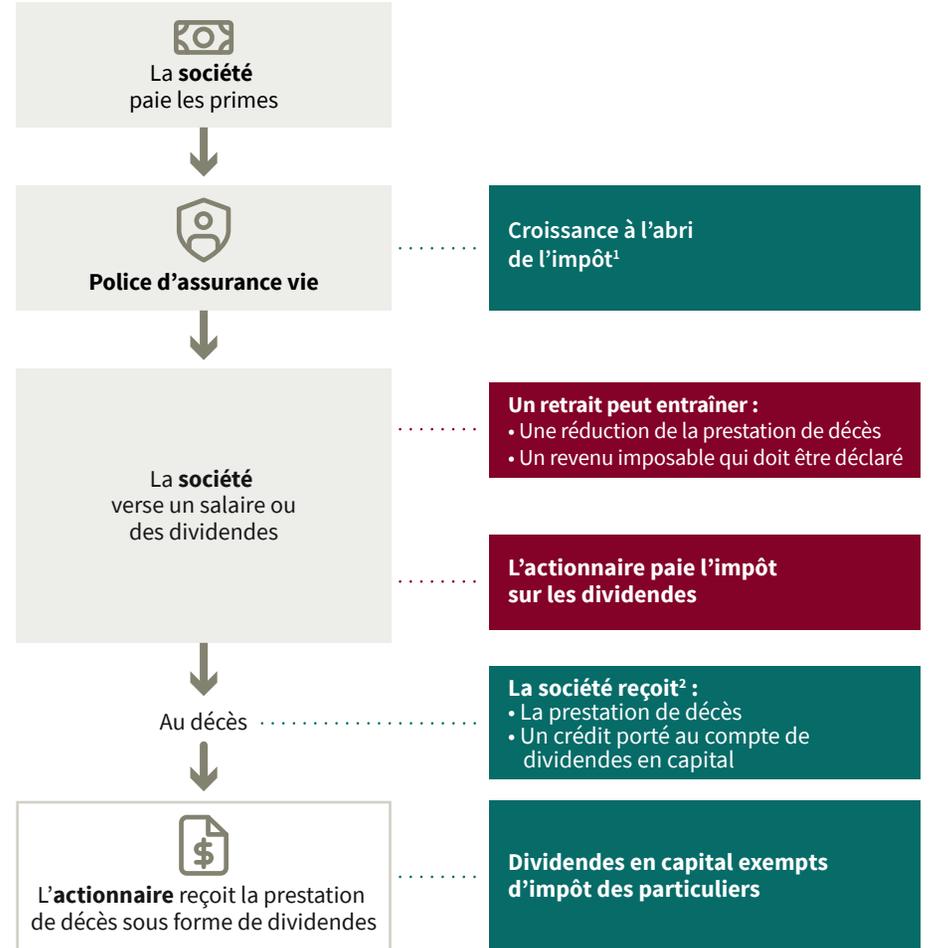
F88-2403

¹ La valeur de rachat de la police croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police, sous réserve des limites prévues par la loi.

² Payable à vos bénéficiaires désignés. À l'abri de vos créanciers, dans certains cas.



Police détenue par une société



F88-2136

¹ La valeur de rachat de la police croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police, sous réserve des limites prévues par la loi.

² Au décès, le produit de l'assurance est versé à la société en franchise d'impôt. Un crédit correspondant à la valeur de la prestation de décès, moins le coût de base rajusté de la police, est généralement porté au compte de dividendes en capital de la société privée. En règle générale, ce crédit permet à la société de verser un dividende libre d'impôt aux actionnaires qui résident au Canada.

2 | Avance sur police

Emprunter une somme de la police

Un contrat d'assurance vie permanente garantit au propriétaire la possibilité d'emprunter auprès de la Canada Vie sur la valeur de rachat de la police, sous réserve des intérêts courus.

Un client peut profiter d'une avance sur police si la valeur de rachat dans la police est suffisamment élevée et accessible. L'avance sur police est libre d'impôt, jusqu'à concurrence du CBR de la police. L'avance ne réduit pas la valeur de la protection du client. Cependant, tout solde en suspens de l'avance, y compris les intérêts, sera déduit du versement au décès ou de toute valeur de rachat versée sur un rachat total.

Avances sur police :

- Si le CBR est de zéro au moment de l'obtention de l'avance sur police, chaque dollar emprunté est imposable.
- Si le solde total impayé de l'avance, y compris les intérêts sur votre police, dépasse la valeur de rachat de la police, votre police tombera en déchéance, ce qui signifie qu'elle ne fournira plus de protection d'assurance.

Remboursement de l'avance avec des fonds externes :

- En cas de remboursement complet, y compris la totalité des intérêts :
 - Aucune avance sur police ne sera déduite du versement de la police au décès ou au rachat.
 - Une déduction fiscale pourrait être possible et serait équivalente au montant le moins élevé entre le montant du remboursement et le calcul des gains sur police antérieurs réalisés, moins les autres remboursements déductibles.
 - Les montants remboursés, excluant toute somme inscrite à titre de déduction fiscale obtenue, sont ajoutés au CBR.

Par exemple :

Une personne contracte deux avances sur police (20 000 \$ et 10 000 \$) sur une période de deux mois, soit un total de 30 000 \$. Elle remboursera 15 000 \$ à partir de fonds externes au cours de la même année d'imposition.

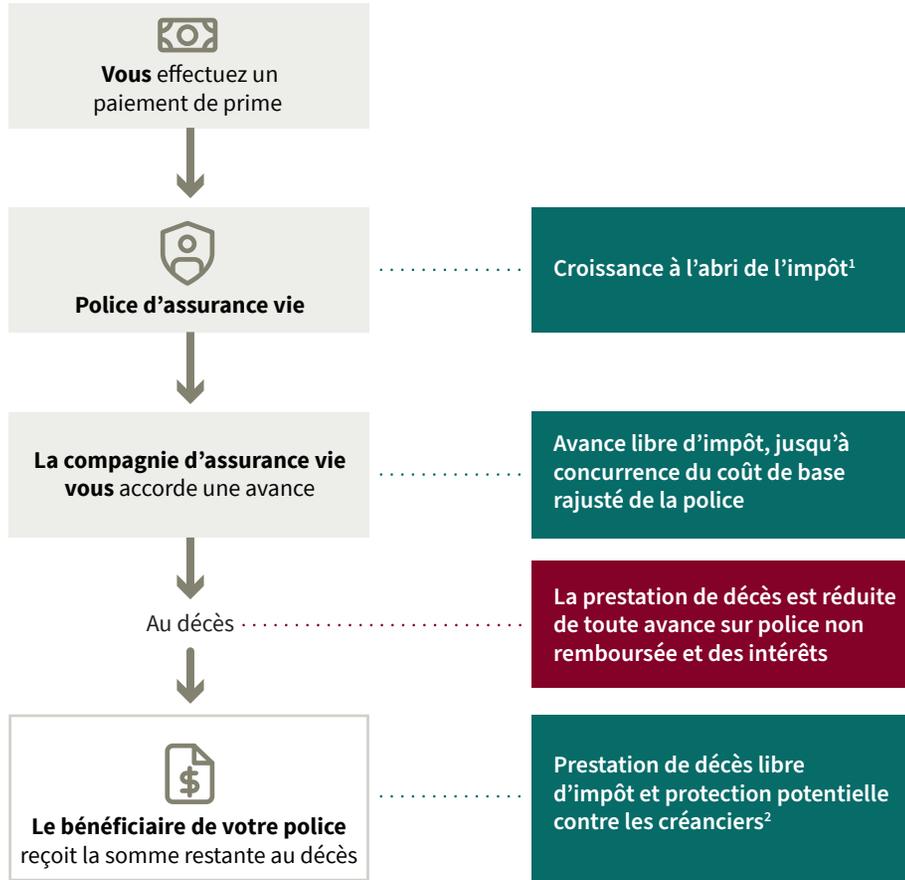
- La police comporte une valeur de rachat nette de 100 000 \$ et un CBR de 20 000 \$.

Description	Première avance	Deuxième avance
Montant de l'avance	20 000 \$	10 000 \$
CBR	20 000 \$	0 \$
Montant imposable	0 \$ – CBR réduit à zéro	10 000 \$
Montant remboursé à partir de fonds externes	15 000 \$	15 000 \$
Déduction fiscale	10 000 \$	10 000 \$
Augmentation du CBR au remboursement	5 000 \$	5 000 \$

Le montant imposable sera plus ou moins élevé selon le CBR au moment de l'avance sur police. Les commentaires relatifs à l'imposition sont fondés sur les lois fiscales canadiennes actuelles et les interprétations visant les résidents canadiens, lesquelles peuvent changer.



Police détenue par un particulier



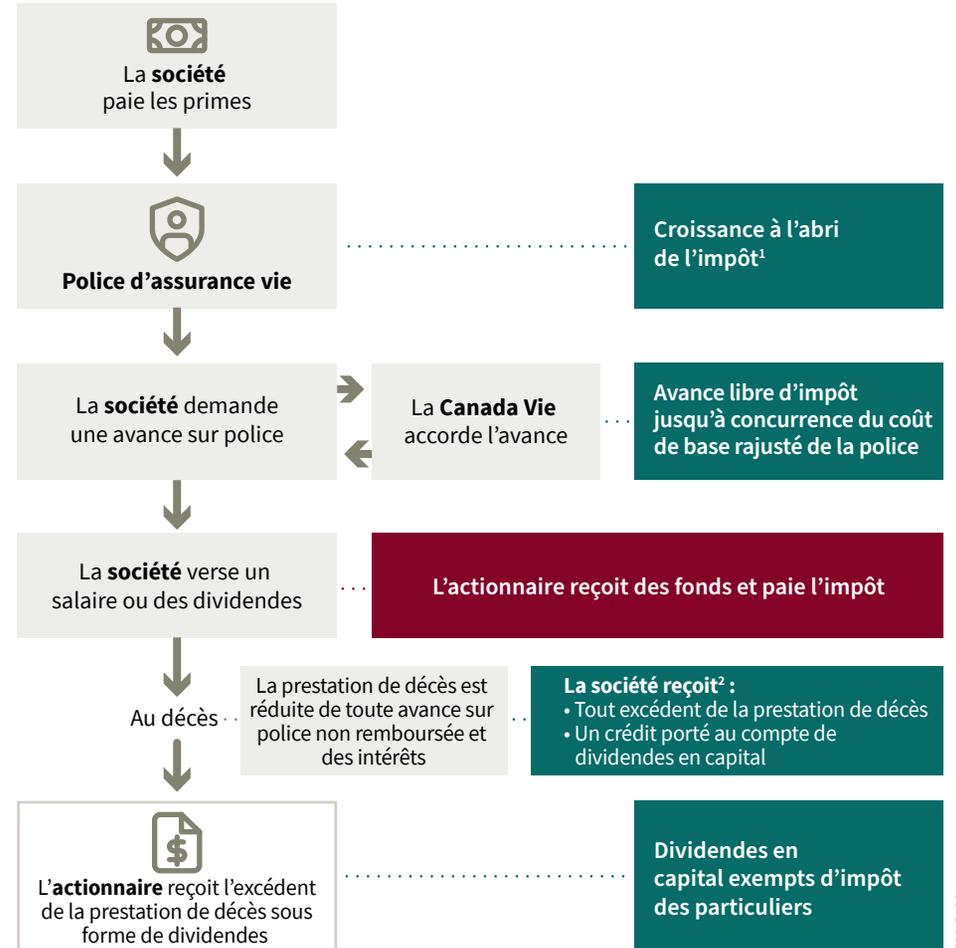
F88-2137

¹ La valeur de rachat de la police croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police, sous réserve des limites prévues par la loi.

² Payable à vos bénéficiaires désignés. À l'abri de vos créanciers, dans certains cas.



Police détenue par une société



F88-2138

¹ La valeur de rachat de la police croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police, sous réserve des limites prévues par la loi.

² Au décès, le produit de l'assurance est versé à la société en franchise d'impôt. Un crédit correspondant à la valeur de la prestation de décès, moins le coût de base rajusté de la police, est généralement porté au compte de dividendes en capital de la société privée. En règle générale, ce crédit permet à la société de verser un dividende libre d'impôt aux actionnaires qui résident au Canada.

3 | Prêt garanti

Utiliser la police pour garantir un prêt accordé par un tiers

Le propriétaire pourrait être en mesure d'emprunter auprès des banques ou d'autres établissements de crédit un montant qui sera garanti par la valeur de rachat de la police. Connu sous le nom d'emprunt garanti ou de prêt garanti, ce type de prêt ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt, mais le propriétaire de police paie des intérêts au prêteur. Un prêt garanti ne diminue pas la protection d'assurance, la croissance de la valeur de rachat, les participations pouvant être versées au titre de la police, ou le crédit porté au compte de dividendes en capital. Si le prêt n'est pas remboursé au prêteur, son solde impayé et les intérêts seront déduits en premier du versement de la prestation de décès.

Le client peut être autorisé à capitaliser les intérêts et à les ajouter au solde du prêt. Il est important de veiller à ce que le solde du prêt demeure inférieur au pourcentage de la valeur de rachat nette de l'assurance vie permanente stipulé par l'établissement prêteur. Bien que ce ratio diffère selon le prêteur, il se situe généralement dans les fourchettes suivantes :

- Entre 50 % et 75 %, si l'investissement est effectué dans des comptes liés aux valeurs boursières pour l'assurance Vie universelle
- Jusqu'à 100 % pour les comptes de placement garanti dans le cadre de l'assurance Vie universelle
- 90 % pour les polices d'assurance vie avec participation

Un prêt garanti peut être offert à un taux d'intérêt plus avantageux que dans le cas d'une avance sur police. Rien ne garantit qu'une banque ou un prêteur tiers accordera un prêt. Le prêt doit faire l'objet d'une négociation avec le prêteur et il est assujéti à ses exigences, notamment en matière de souscription financière. Comme les prêts garantis comportent davantage de risques, un client ne devrait pas envisager cette option à moins d'avoir une tolérance au risque élevée. Les clients doivent également savoir que les prêts garantis sont habituellement des prêts à vue. Cela signifie que le prêteur pourrait demander un remboursement du prêt à tout moment.

Par exemple :

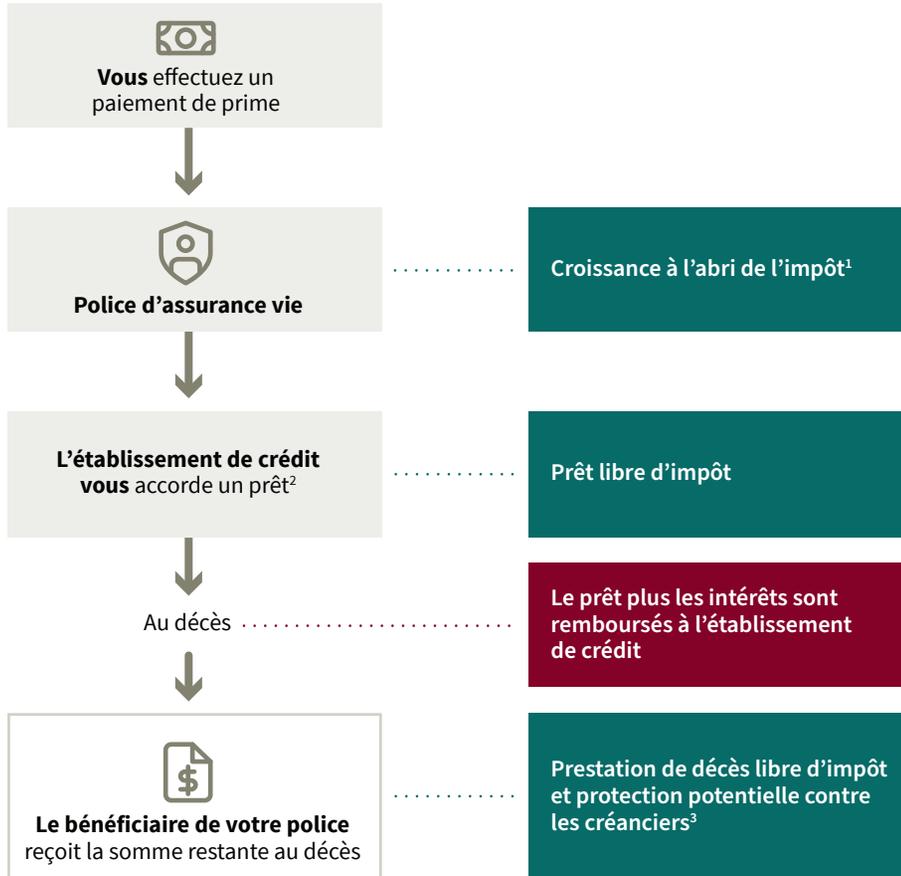
Un client contracte un prêt de 30 000 \$ par année pendant les 15 prochaines années.

Description	Police détenue par un particulier	Police détenue par une société
Âge maximal pour le prêt	90	90
Ratio prêt/valeur de rachat nette	90	90
Taux d'intérêt sur le prêt	6 %	6 %
Montant du prêt (pendant 15 ans)	30 000 \$	30 000 \$
Solde total du prêt au décès	450 000 \$	450 000 \$
Versement au décès	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Coût de base rajusté	200 000 \$	200 000 \$
Versement au décès net (après le remboursement du prêt)	1 550 000 \$	1 550 000 \$
Compte de dividendes en capital	s. o.	1 800 000 \$
Versement de dividendes en capital versé à l'actionnaire au décès	s. o.	1 550 000 \$

Les intérêts sont payés annuellement



Police détenue par un particulier



F88-2139



¹ La valeur de rachat de la police croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police, sous réserve des limites prévues par la loi.

² Doit être souscrit par le prêteur pour être admissible. Il se peut que le propriétaire de police doive rembourser le montant immédiatement si le prêteur exige le remboursement du prêt.

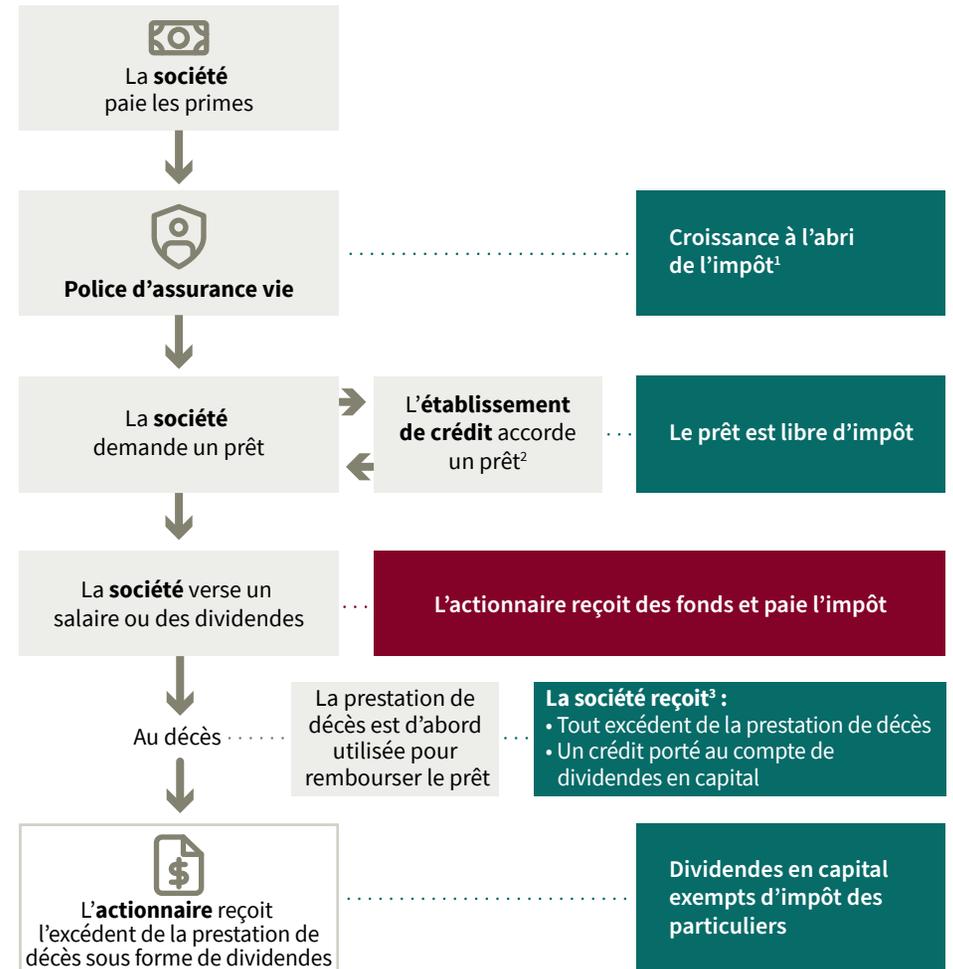
³ Payable à vos bénéficiaires désignés. À l'abri de vos créanciers, dans certains cas.



Police détenue par une société

- Un prêt garanti n'a pas d'incidence sur le crédit du compte de dividendes en capital.
- La société propriétaire de la police est la bénéficiaire de la police (pas l'établissement de crédit).
- Au décès de la personne assurée :
 - La société reçoit un crédit à son compte de dividendes en capital (équivalent au versement total au décès moins le CBR).
 - Le versement au décès sert d'abord à rembourser le prêt impayé; la société recevra tout excédent.

Si la société a un solde du CDC (découlant du versement de l'assurance vie), elle peut choisir de verser un dividende en capital libre d'impôt. L'actionnaire qui obtient d'une banque un prêt garanti personnel en donnant comme garantie une police d'assurance vie détenue par une société peut s'exposer à un avantage imposable. L'actionnaire peut composer avec cet avantage en versant à la société propriétaire de la police des frais raisonnables destinés à couvrir la garantie. Il est vivement conseillé aux clients de consulter leur conseiller fiscal avant d'utiliser une police détenue par une société comme garantie d'un prêt personnel contracté par un actionnaire.



¹ La valeur de rachat de la police croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police, sous réserve des limites prévues par la loi.

² Doit être souscrit par le prêteur pour être admissible. Il est possible que le propriétaire de police doive rembourser le montant immédiatement si le prêteur exige le remboursement du prêt.

³ Au décès, le produit de l'assurance est versé à la société en franchise d'impôt. Un crédit correspondant au plein montant de la prestation de décès, moins le coût de base rajusté de la police, est habituellement porté au compte de dividendes en capital de la société privée. En règle générale, ce crédit permet à la société de verser un dividende libre d'impôt aux actionnaires qui résident au Canada.

Accès à
la valeur
de rachat
de polices
détenues par
une société



Autres éléments à prendre en considération

Conventions de retraite

Si une société souscrit une police d'assurance vie en vue de financer un mécanisme de retraite officiel à l'intention du propriétaire de l'entreprise ou d'employés, ce mécanisme pourrait être considéré comme une convention de retraite et entraîner des répercussions fiscales, notamment :

- Un impôt remboursable d'un montant égal à la prime payée (et possiblement sur les participations des polices avec participation)
- L'imposition dans les faits de la prestation de décès de l'assurance vie

Déductibilité des versements faits aux actionnaires par la société

Le montant du versement fait à un actionnaire peut être déductible aux fins de l'impôt s'il est qualifié comme revenu d'emploi. Il s'agit d'une détermination basée sur les faits (les clients devraient consulter leur conseiller fiscal). La déductibilité peut également dépendre du caractère raisonnable du versement. L'utilité de la déduction dépend de la disponibilité d'un revenu imposable duquel déduire le versement. Ces versements ne sont pas déductibles s'ils sont versés à titre de dividendes.

Avantage imposable pour l'actionnaire

Si un client désigne une succession, un conjoint, un employé ou un actionnaire comme bénéficiaire d'une police détenue par une société, un avantage imposable imputable à l'actionnaire ou à l'employé peut lui avoir été conféré. Une société ne peut pas demander une déduction fiscale à l'égard de montants qui sont considérés comme des avantages entre les mains des actionnaires, mais elle le peut pour les montants réputés être des avantages aux employés.

En règle générale, la société propriétaire d'une police devrait être la bénéficiaire du versement au décès.

Une société qui cède une police d'assurance vie à une banque ou un prêteur tiers en garantie d'un prêt consenti à l'actionnaire peut également donner lieu à un avantage imposable pour celui-ci.